Envoyé en préfecture le 16/02/2024

ID: 051-215102625-20240212-04_2024-DE

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRAUVES

Département de la Marne

11

Séance du lundi 12 février 2024

Nombre de membres :

En exercice :

Présent: 8

Qui ont pris part

à la délibération: 10

<u>Date de la convocation</u>: 05/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune de **GRAUVES**.

<u>Membres présents</u>: Tous les membres en exercice à l'exception de Mr LEROUX Jean-Philippe, Mr HUBERT Cyril, qui donne pouvoir à Mr HONTOY Michel, Mme JOYON Emilie, qui donne pouvoir à Mr MONTUSCHI Stéphane.

Secrétaire de séance : Mr MONTUSCHI Stéphane

N° 04/2024 : PARTICIPATION SYNDICAT SCOLAIRE – CERTIFICAT ELECTRONIQUE

Le Maire expose au Conseil, que le secrétariat de mairie et le Syndicat Scolaire Mixte des Trois Côteaux utilisent le même certificat de signature électronique pour les deux entités pour la signature des actes de légalité ainsi que de la comptabilité.

Le certificat électronique, à renouveler tous les 3ans, est arrivé à son terme, en décembre 2023, il a donc été demandé le renouvellement de ce dernier, pour un montant de 552.00€ TTC.

La facture étant réglée par la mairie, il est demandé au Conseil, la refacturation de 50% au Syndicat scolaire, soit 276.00€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE de demander 50% de la facture au Syndicat scolaire. Un titre de recettes sera donc émis, en ce sens.

Adopté à l'unanimité.

